

**(In)sécurités linguistiques francophones en Belgique :
du taux d'insécurité aux facteurs d'(in)sécurités**

Alix DASSARGUES

Bien connus des sociolinguistes, les concepts de sécurité et d'insécurité ont été utilisés pour la première fois par William Labov en 1966¹. Globalement, le sentiment de sécurité linguistique peut s'apparenter à une certaine confiance en sa manière de s'exprimer ; tandis que l'insécurité linguistique peut être vue comme un sentiment de doute envers ses pratiques linguistiques.

De nombreuses études concernant l'insécurité linguistique en « Belgique francophone » (en Wallonie et à Bruxelles) ont été réalisées dans les années 1990. Les conclusions de ces travaux ont montré, grâce à un calcul du taux d'insécurité, que les francophones belges sont globalement en insécurité linguistique car ils estiment que leurs pratiques ne sont pas légitimes par rapport à la norme française.

L'objet de cet article sera de revisiter ce concept d'insécurité linguistique en se basant sur une enquête exploratoire réalisée auprès de jeunes francophones de Gand². Ces francophones belges ont comme particularité d'être bilingues puisqu'ils n'ont pas été scolarisés en français.

Grâce aux données de cette enquête, les attitudes et les représentations de ces francophones seront analysées et permettront d'appréhender de façon différente le sentiment de sécurité et/ou d'insécurité linguistique. En effet, nous observerons que les critères menant à l'élaboration d'un indice global d'insécurité linguistique en Belgique francophone ne sont pas effectifs pour la population visée par l'enquête. De ce fait, nous envisagerons d'étudier ce sentiment en montrant l'implication de multiples facteurs dans sa constitution : la situation, l'interlocuteur, le sujet de conversation, le lieu où le locuteur se trouve, etc. Ces différents facteurs ont l'avantage d'être utiles pour l'élaboration de politiques publiques concrètes.

(In)sécurité linguistique : définitions des concepts

Le concept d'insécurité linguistique est apparu pour la première fois en 1966 sous la plume de William Labov³. Celui-ci n'a pas réellement théorisé cette notion⁴ dans ses ouvrages, bien qu'il l'utilise fréquemment dans ses analyses

¹ LABOV William, *The Social Stratification of English in New York City Department Stores*, Washington, D.C., Center for Applied Linguistics, 1966.

² DASSARGUES Alix, *Être jeune et Franstalig à Gand. Enquête sociolinguistique exploratoire au sein de la communauté des francophones de Flandre*, Université de Liège, Mémoire de Master inédit, 2011.

³ LABOV William, *The Social Stratification of English in New York City Department Stores*, *op. cit.*

⁴ BAGGIONI Daniel, « La notion d'insécurité linguistique chez Labov et la sociolinguistique co-variationniste et ses précurseurs littéraires », in *Français régionaux et insécurité linguistique : approches lexicographiques [sic], interactionnelles et textuelles : actes de la deuxième Table ronde du Moufia, 23-25 septembre 1994*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 14.

de terrain⁵. Le concept a été très productif par la suite, et il a donc été théorisé de nombreuses fois⁶. En voici une définition simple et largement acceptée. « Dans les variétés de parler constituant une langue, il en est qui assurent un pouvoir symbolique à ceux qui en ont la maîtrise ; ces variétés sont dites légitimes. D'autre part, tous les membres d'une communauté linguistique ne sont pas capables de maîtriser de la même manière toutes les variétés. C'est en conjoignant ces deux constats que l'on débouche sur la sécurité et l'insécurité linguistiques. Il y a insécurité lorsque le locuteur a d'une part une image nette des variations légitimes mais que, d'autre part, il a conscience de ne pas s'y conformer en tous points. [...] La sécurité est par contre assurée quand l'usager conforme naturellement ses énoncés à la norme (et aussi dans le cas où il ne le fait pas, mais sans qu'il ait une conscience nette de déroger à la règle) »⁷.

Le sentiment de sécurité linguistique n'a pas de conséquence remarquable sur les pratiques linguistiques des locuteurs, il peut être assimilé à un sentiment de confiance envers ses pratiques linguistiques. En revanche, un même sentiment d'insécurité linguistique peut mener à des attitudes et des réactions différentes selon les individus. « Cette insécurité linguistique se traduit [...] par une très large variation stylistique ; par de profondes fluctuations au sein d'un contexte donné ; par un effort conscient de correction ; enfin par des réactions fortement négatives envers la façon de parler dont ils ont hérité »⁸. Ces réactions négatives d'individus à l'égard de leur parler peut mener jusqu'au mutisme dans le cas d'insécurités linguistiques très vives.

Il existe deux méthodologies distinctes pour évaluer l'insécurité linguistique. La première consiste à étudier l'écart entre les pratiques linguistiques effectives de locuteurs par rapport à ce qu'ils en disent. La seconde, celle que nous avons choisie, privilégie l'étude des représentations des locuteurs sans observer leurs pratiques réelles. Il s'agit donc de collecter des discours sur la langue (discours épilinguistiques). En utilisant cette méthode, nous avons été particulièrement attentive à ne pas confondre l'insécurité linguistique effective et le fait de pouvoir la verbaliser (un locuteur ressentant de l'insécurité peut ne pas la verbaliser, ce qui est le cas avec le mutisme).

Les sentiments d'(in)sécurité linguistiques ont souvent été vus comme des concepts globalement mesurables, quantifiables et attribuables à un ou plu-

⁵ LABOV William, *Sociolinguistique*, Paris, Éditions de Minuit, 1976, pp. 183-184.

⁶ Sur l'histoire de ce concept, voir SWIGGERS Pierre, « L'Insécurité linguistique : du complexe (problématique) à la complexité du problème », *Cahiers de l'Institut linguistique de Louvain*, vol. 2, n° 20, 1993, pp. 19-29.

⁷ KLINKENBERG Jean-Marie, « Préface », in *L'Insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Service de la langue française de la Communauté française, 1993, pp. 5-7.

⁸ LABOV William, *Sociolinguistique*, *op. cit.*, p. 183.

sieurs individu(s). De ce fait, il est courant d'« évaluer le taux d'insécurité »⁹ d'une population donnée. Nous verrons que dans le cas des francophones de Flandre, il convient d'envisager cette notion de manière contextuelle et non globale et synthétique car les manifestations d'(in)sécurité linguistique sont multiples et diverses. En effet, les attitudes des locuteurs (ainsi que les représentations qu'ils s'en font) varient selon les individus, les contextes et les situations d'énonciation. Ainsi, l'interlocuteur, le mode de communication (épistolaire, discussion de vive voix, communication avec micro, etc.), le sujet de la discussion, le contexte formel ou informel de celle-ci, etc., sont susceptibles d'influencer l'apparition de sentiments de sécurité et/ou d'insécurité linguistiques. C'est pourquoi nous envisageons de revisiter ce concept, trop souvent analysé de façon globale et synthétique, en se focalisant sur les contextes favorisant l'insécurité linguistique.

(In)sécurité linguistique en Belgique francophone

Dans les années 1990, une enquête sur l'insécurité linguistique a été effectuée en « Belgique francophone »¹⁰. Cette étude n'a pas concerné tous les francophones vivant en Belgique mais uniquement ceux qui étaient scolarisés sur le « territoire » de la Communauté française (Wallonie et Bruxelles). L'enquête a mis en avant le fait que ces locuteurs expriment des sentiments d'insécurité linguistique. Cette insécurité propre aux Belges francophones peut être décrite grâce à trois caractéristiques principales : la sujétion linguistique à la France, l'autodépréciation des pratiques linguistiques régionales et le recours à des stratégies de compensation dans le but de valoriser ces variétés.

Premièrement, la sujétion linguistique à la France est assez remarquable chez les francophones de Wallonie et de Bruxelles. En effet, les locuteurs interrogés considèrent « le français de Paris [...] comme la variété légitime par rapport à laquelle les autres variétés sont dans une situation de subordination »¹¹. Les francophones belges témoignent donc de leur situation assez inconfortable : ils considèrent qu'ils parlent une variété linguistique moins légitime que celle parlée par les Français. « Face à leur parler, les francophones de Belgique entretiennent une sorte de suspicion permanente qui les amène à s'interroger sur la correction de leur langue, sur sa conformité avec le 'bon

⁹ FRANCARD Michel, « Insécurité linguistique », in *Sociolinguistique. Concepts de base*, Sprimont, Mardaga, 1997, pp. 170-176.

¹⁰ Enquête effectuée, à l'initiative de la Communauté française, par le Centre VALIBEL de l'UCL, les résultats sont publiés dans FRANCARD Michel, *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Service de la langue française de la Communauté française, coll. « Français et Société », n° 6, 1993.

¹¹ *Ibid.*, p. 14.

usage', sur sa légitimité par rapport à d'autres variétés (le français de Paris, le français de l'Académie, etc.) »¹². Ce sentiment d'insécurité linguistique n'est pas uniquement propre à la Belgique ; il est également présent chez les locuteurs provenant d'autres communautés francophones non françaises (Canada, Suisse, Afrique, régions françaises éloignées de Paris).

Deuxièmement, l'insécurité linguistique des francophones belges se manifeste par « des attitudes dépréciatives des locuteurs à l'égard des variantes non légitimes qu'ils pratiquent »¹³ : avoir un accent régional ou utiliser des belgicisms n'est pas considéré par les locuteurs comme une qualité linguistique. Cette forme d'insécurité linguistique se remarque par le « souhait [des locuteurs] d'améliorer [leurs] compétences en français »¹⁴ et par le « dénigrement systématique de la variété dont [ils ont] hérité »¹⁵.

Troisièmement, certains estiment que les variétés linguistiques parlées en Belgique francophone sont tout aussi dignes d'intérêt que la variété légitime française. Afin de compenser la variété française, ces locuteurs mettent en avant les variétés régionales pour leurs qualités de proximité alors que la variété française est louée pour ses qualités de pureté et d'exactitude. Il s'agit donc d'une stratégie de compensation mise en place à cause de la sujétion linguistique à la France.

Mis à part ces trois caractéristiques importantes de l'insécurité linguistique en Belgique francophone, cette enquête met également en avant le lien qui existe entre le niveau de scolarisation des informateurs et leur sentiment de sécurité/insécurité. Partant du postulat que la connaissance d'une variété dialectale allait amplifier le phénomène d'insécurité linguistique, les chercheurs se sont rendu compte que cette hypothèse ne se vérifiait pas. En revanche, le niveau de scolarisation s'est révélé proportionnel au taux d'insécurité linguistique : plus les locuteurs sont scolarisés, plus ils sont susceptibles de ressentir une insécurité linguistique. La scolarisation a donc été identifiée comme un facteur favorisant l'apparition d'insécurité linguistique : « [...] l'institution scolaire, dans le monde francophone, accr[oît] l'insécurité linguistique en développant à la fois la perception des variétés linguistiques régionales et leur dépréciation au profit d'un modèle mythique et inaccessible (le 'bon' français, souvent assimilé au 'français de Paris') »¹⁶. « L'insécurité est en effet fortement liée à la scolarisation. Dans beaucoup de cas, l'instruction donne

¹² FRANCARD Michel, *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Service de la langue française de la Communauté française, 1993, p. 13.

¹³ *Ibid.*, p. 15.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ FRANCARD Michel, *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, op. cit., p. 15.

¹⁶ FRANCARD Michel, « Insécurité linguistique », in *Sociolinguistique. Concepts de base*, Sprimont, Mardaga, 1997, pp. 170-176.

la connaissance de la norme, sans pour autant assurer la maîtrise pratique des registres. On arrive donc à ce résultat paradoxal que l'école, en principe libératrice, aggrave l'insécurité linguistique »¹⁷.

Ces différents aspects de l'insécurité linguistique ont été remarqués chez les francophones vivant en Wallonie ou à Bruxelles. Il convient maintenant de s'interroger sur les sentiments de sécurité ou d'insécurité linguistiques ressentis par d'autres francophones de Belgique non-représentés dans cette enquête : les francophones vivant en Flandre.

Enquête exploratoire auprès de jeunes francophones gantois

Dans le but d'étudier l'insécurité linguistique chez les francophones vivant en Flandre, nous avons dû mettre en place un dispositif d'enquête bien particulier. En effet, ce public-cible n'est pas évident à localiser, étant donné que, depuis l'abolition du recensement linguistique en 1961, il n'existe plus de données fiables sur les minorités linguistiques en Belgique. La méthodologie utilisée dans la récolte des données a donc dû être adaptée pour être la plus objective possible.

Type de données récoltées

Pour récolter des données sur les représentations et les attitudes des francophones de Flandre, une triple approche a été mise en place : des données de type quantitatif ont été récoltées par un questionnaire écrit et des données qualitatives ont été tirées d'entretiens informels avec des jeunes ainsi que de l'observation d'activités collectives entre francophones. Dans la présentation des résultats de l'enquête, les informations quantitatives seront donc généralement complétées par des données qualitatives.

Définition et choix du public-cible

La définition de l'appellation « francophone de Flandre » n'a pas été aisée car elle regroupe une population très hétérogène¹⁸. En définissant avec des critères précis le « francophone de Flandre », le champ de notre recherche a nécessairement été délimité. Afin de comparer les résultats de l'étude sur l'insécurité linguistique en Communauté française avec notre enquête, nous avons visé

¹⁷ KLINKENBERG Jean-Marie, « Préface », *op. cit.*, p. 7.

¹⁸ Voir BOEVA Luc, « Franstaligen in Vlaanderen », in DE SCHRYVER Reginald *et alii* (dir.), *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse beweging*, Tielt, Lannoo, 1998, pp. 2964-2974.

plus particulièrement la jeunesse¹⁹ francophone gantoise²⁰. Dans cette étude sociolinguistique exploratoire, le choix des témoins interrogés s'est donc limité aux jeunes (entre 15 et 25 ans) francophones²¹ (de langue maternelle française) gantois (vivant en Flandre, scolarisés en Flandre²² et participant à la vie socioculturelle francophone gantoise²³). La passation de l'enquête s'est donc déroulée dans certains lieux de sociabilité francophones (mouvements de jeunesse francophones de Gand, groupe étudiantin francophone), ce qui rend l'échantillon relativement homogène (qu'il s'agisse de l'origine socio-professionnelle²⁴ des parents ou des habitudes linguistiques des locuteurs et de leurs familles). Cette méthode d'échantillonnage ne permet pas d'obtenir des résultats représentatifs puisqu'il est impossible de généraliser nos résultats à tous les jeunes francophones gantois. Cependant, la non-représentativité de l'échantillon n'empêche pas le caractère significatif de certains croisements de variables. Les variables du sexe²⁵ et de l'âge²⁶ des informateurs pourront nous être utiles afin d'observer, à titre exploratoire, des différences significatives entre les différents sous-groupes de l'échantillon.

¹⁹ L'étude effectuée par Michel Francard interroge également des jeunes francophones de 17-18 ans.

²⁰ La ville de Gand nous permettait de comparer nos données qualitatives de manière diachronique avec une étude sociolinguistique effectuée 30 ans auparavant (VAN DEN BRANDEN Yolande, *Éléments pour une analyse linguistique du français parlé : le cas des francophones de Gand*, Rijksuniversiteit Gent, Verhandeling voorgelegd tot het behalen van het graad van Licentiaat in de Romaanse Filologie, 1983).

²¹ La langue française peut être un indice d'une nationalité autre que Belge. Néanmoins, nous ne tiendrons pas compte de la nationalité des jeunes pourvu qu'ils répondent aux autres critères. Notons cependant que les lieux de sociabilité francophone à Gand sont relativement peu hétérogènes : les enfants inscrits à ces activités suivent souvent le modèle de leurs parents qui y participaient aussi (quand ils étaient jeunes). Cet autre critère induit une faible présence (si pas nulle) de jeunes non-Belges.

²² Depuis une soixantaine d'années, il n'existe plus d'enseignement en français en Flandre. La scolarité des étudiants flamands se fait uniquement en néerlandais sur le territoire flamand. Ce critère induit donc un bilinguisme chez les personnes interrogées.

²³ Le mode de passation de l'enquête induit une participation à une activité de groupe francophone à Gand puisque les données ont été récoltées durant ces activités.

²⁴ Les catégories socio-professionnelles (CSP) des parents sont nettement supérieures à la moyenne flamande.

²⁵ Malgré le caractère aléatoire de l'échantillon, il se révèle être assez équilibré au niveau de la répartition en genre. En effet, l'échantillon compte 39 individus masculins pour 33 individus féminins.

²⁶ Au niveau de la répartition selon l'âge, nous avons délimité deux classes correspondant à la scolarité des témoins. La limite entre les deux groupes a été placée à 18 ans. Cette limite n'est pas seulement liée à l'âge, il s'agit d'une limite scolaire également : les plus jeunes suivent un enseignement secondaire tandis que les plus âgés suivent un enseignement supérieur. La première classe (14-18 ans) compte 35 effectifs tandis que la seconde classe (19-25 ans) en compte 37, ce qui se révèle être presque parfaitement équilibré. Notons que la séparation opérée entre le premier groupe (de 14 à 18 ans) et le second (de 19 à 25 ans)

(In)sécurité linguistiques chez les locuteurs francophones en Flandre

Les locuteurs francophones venant de Flandre diffèrent de ceux vivant en Wallonie et à Bruxelles, essentiellement en ce qui concerne leur scolarisation. En effet, l'enseignement en néerlandais est obligatoire en Flandre, ce qui oblige les locuteurs parlant le français en famille à suivre un enseignement néerlandophone. Cela a pour conséquence le bilinguisme de ces locuteurs francophones. En ce qui concerne les représentations linguistiques, cette population étudiée est intéressante car elle se situe à la périphérie de la France, située dans un territoire national dont une des langues officielles est le français, mais néanmoins dans une région considérée comme unilingue néerlandophone.

Les variétés considérées comme légitimes par les informateurs seront tout d'abord identifiées afin de pouvoir repérer par la suite les indices de l'existence d'une certaine sécurité ou insécurité linguistique. Enfin, nous examinerons attentivement les différents facteurs pouvant influencer les sentiments d'insécurité et/ou de sécurité linguistiques chez les francophones interrogés.

Normes et hiérarchisation des variétés linguistiques

Différentes variétés linguistiques ont été identifiées comme légitimes par les locuteurs interrogés. Les plus fréquentes sont les variétés parisienne, bruxelloise et gantoise. En effet, à la question : « Parmi toutes les villes où se trouvent des francophones, où parle-t-on un français sans accent ? »²⁷, les villes les plus caractérisées comme étant sans accent sont Paris (21/72), Bruxelles (16/72) et Gand (12/72). Lorsque la question est posée un peu différemment (« [...] où parle-t-on le meilleur français ? »), le même ordre de préférence se manifeste : d'abord Paris, puis Bruxelles et enfin Gand. Comment ces variétés sont-elles hiérarchisées entre elles et pourquoi ? Ce sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre.

Alors que l'enquête sur les francophones de la Communauté française affirme de façon globale une sujétion linguistique à la France, il semble que le cas des francophones de Flandre soit légèrement différent. En présence des mêmes

crée un certain déséquilibre entre la population féminine et masculine de ces groupes : les filles sont plus nombreuses parmi les plus jeunes tandis que les garçons sont plus nombreux parmi les plus âgés. La variable « sexe » est ainsi liée à la variable « âge-scolarité ». Aussi, faudra-t-il prêter une attention particulière à la composition de l'échantillon lors d'analyses intégrant la variable âge-scolarité et/ou la variable sexe.

²⁷ Cette question à choix multiple limite la diversité des réponses, bien que nous ayons tenté d'élargir au maximum le choix des villes (Namur, Liège, Charleroi, Bruxelles, Anvers, Gand, Québec, Genève, Paris) et qu'une des réponses possibles soit « autre : ... ».

normes que les francophones de la Communauté française (norme endogène, norme belge, norme française), nous pouvons observer une diversité de comportements possibles chez les informateurs. La diversité de ces comportements se remarque grâce aux deux questions suivantes : « Supposons qu'un jour, tu te réveilles et tu ne sais plus parler. Heureusement, le pharmacien a des pilules magiques pour te faire retrouver la parole. Tu ne peux en prendre qu'une, laquelle choisis-tu ? La pilule pour parler le français de Gand, la pilule pour parler le français des animateurs de télévision belges ou la pilule pour parler le français des animateurs de télévision français », « Tout compte fait, tu ne risques qu'un mal de tête si tu en prends une deuxième... Tu peux en choisir une autre en plus, laquelle préfères-tu ? ».

Variétés de français que l'informateur voudrait utiliser couramment

Second choix/ Premier choix	Français de Gand	Français des animateurs TV belges	Français des animateurs TV français	Total
Français de Gand	15	17	12	44
Français des animateurs TV belges	2	6	4	12
Français des animateurs TV français	8	2	6	16
Total	25	25	22	72

La variété gantoise constitue le premier choix de 44 locuteurs et elle a été choisie par 54 informateurs sur 72. Les locuteurs francophones interrogés ressentent donc l'importance de la connaissance de leur norme de proximité (« je préfère le français de Gand parce que j'y suis habitué », « [je préfère] le mien, j'y suis habitué », « j'adore notre 'r' », etc.). Pourtant, tous ne considèrent pas cette variété gantoise comme légitime : « le français flamand c'est du *nederfrans* ».

En ce qui concerne les autres variétés linguistiques, tous les cas de figures existent. En somme, nous ne pouvons donc pas établir une véritable hiérarchie des normes car chaque locuteur a sa propre conception et sa propre perception des variétés légitimes.

Le français des animateurs de télévision belges est apprécié par les informateurs à cause de sentiments d'appartenance à la Belgique. Ainsi, en faveur de la variété belge, nous pouvons trouver des argumentations telles que « c'est la langue que je parle », « parce que je suis belge », ou encore « les Belges sont les meilleurs ! » et « Vive les Belges ! ». Les arguments tels que « elle est plus naturelle pour moi », « plus tranquille » et « plus facile à comprendre » montrent également l'attachement des informateurs à leur variété linguistique. D'autres arguments consistent à dévaloriser la variété française afin de défendre la variété de français belge : « l'accent des Français est exagéré », « Les Belges tournent moins autour du pot et s'écoutent moins parler ». Cette dernière justification illustre le fait que les stéréotypes concernant les Français influencent également le choix de la variété de langue préférée par les informateurs.

En revanche, les justifications de ceux qui ont opté pour le français de France sont d'une autre nature. D'une part, les Français sont considérés comme les héritiers du français originel (« c'est le vrai français chez eux », « [je préfère] le vrai français non pas l'accent wallon ni bruxellois »). D'autre part, cette variété de français est décrite comme supérieure culturellement à la variété parlée en Belgique : la langue parlée en France est « plus belle », « plus nette », « plus sophistiquée », « plus fluide », « plus précise », etc. Par comparaison, la variété belge de français est considérée comme déformée : « Les mots et expressions qu'ils [les Français] utilisent ne sont pas 'abîmés' par le néerlandais ».

Au vu de ces résultats, il semble illusoire de vouloir systématiser le phénomène de sujétion linguistique. Si certains informateurs ressentent la sujétion linguistique à la France, symptôme d'une insécurité linguistique, d'autres la ressentent vis-à-vis de la variété bruxelloise et d'autres encore ne la ressentent pas du tout, ce qui laisse présager un sentiment de sécurité linguistique fort.

Sécurité ou insécurité linguistique ?

Habituellement, l'insécurité linguistique se repère grâce à un faisceau d'indices : « dépréciation des usages linguistiques de sa communauté, souci constant de correction linguistique, perception erronée de son propre discours », etc. Dans l'enquête sur les francophones de Wallonie et de Bruxelles ainsi que dans notre enquête auprès de jeunes francophones gantois, ces indices permettent de repérer l'insécurité linguistique des locuteurs interrogés. Nous remarquerons que, dans le cas des francophones de Flandre, ces indices ne permettent pas de trancher en faveur d'une sécurité ou d'une insécurité linguistique : ils ne se suffisent donc pas à eux-mêmes.

Selon Boudreau et Dubois, si les informateurs situent la norme en dehors de leur communauté, cela veut dire qu'ils ont beaucoup de chances d'être en insécurité linguistique. Or, nous l'avons vu plus haut, la norme est parfois située en dehors de la communauté linguistique (Paris, Bruxelles, etc.) mais pas toujours : de nombreux témoins la situent à Gand. Il existe donc de réelles disparités entre les représentations des individus interrogés : tous ne sont pas égaux devant les sentiments de sécurité et d'insécurité linguistiques.

Le fait de considérer que l'on parle et que l'on écrit moins bien que par le passé est également un indice d'insécurité. Certains informateurs considèrent que les francophones de Gand ne parlent et n'écrivent plus aussi bien le français qu'avant. Pourtant, une vingtaine d'entre eux (20/72) estiment que les Gantois parlent et écrivent aussi bien si pas mieux le français qu'auparavant. Ce critère montre également que tous les francophones interrogés ne ressentent pas les mêmes sentiments d'(in)sécurité linguistique.

Un autre témoin de la présence d'insécurité linguistique réside dans l'autodépréciation des pratiques linguistiques car « si on s'évalue sévèrement, on a aussi tendance à déprécier sa manière de parler ». À nouveau, cet indice n'est pas productif, certains ont tendance à s'évaluer négativement alors que d'autres s'évaluent positivement.

Vouloir améliorer ses pratiques linguistiques est également un indice d'insécurité probable. En ce qui concerne les pratiques orales, 51 informateurs voudraient améliorer leurs pratiques tandis que 19 ne le veulent pas.

En définitive, ces indices d'insécurité ne fonctionnent pas de manière globale avec les locuteurs francophones interrogés. Il n'est pas non plus possible de séparer les locuteurs interrogés en deux groupes distincts selon leurs réponses (insécurité *versus* sécurité). Ces locuteurs ont des représentations et des attitudes trop différentes pour qu'ils puissent être analysés de façon synthétique, c'est-à-dire sous la forme d'un taux d'insécurité linguistique. Il convient de mettre en place un autre dispositif d'analyse des sentiments de sécurité et d'insécurité linguistique avec ce type de population en situation d'allophonie.

Facteurs d'(in)sécurité linguistique

Étant donné l'hétérogénéité des résultats obtenus à l'aide d'indices généraux, il pourrait sembler inutile de continuer à étudier les sentiments de sécurité et d'insécurité linguistiques chez ces francophones vivant en Flandre. Pourtant, l'(in)sécurité linguistique est un phénomène qui, par na-

ture, doit pouvoir se mesurer collectivement. Puisque ces indices globaux ne sont pas productifs, il convient donc d'interroger nos informations de façon différente. En effet, en regardant du côté des facteurs conditionnant l'apparition des sentiments d'(in)sécurité, nous avons pu mettre au jour quelques corrélations intéressantes. Les facteurs que nous avons pris en compte pour notre étude sont ceux-ci : le niveau d'études des jeunes interrogés, leur âge, leur sexe, le type de pratique langagière et la variation d'interlocuteurs (et par celles-ci l'attitude face aux différentes normes). Ces facteurs sont fréquemment présentés dans les études sociolinguistiques, cependant, il est rare qu'ils produisent des résultats aussi contrastés et significatifs.

Niveau de scolarisation

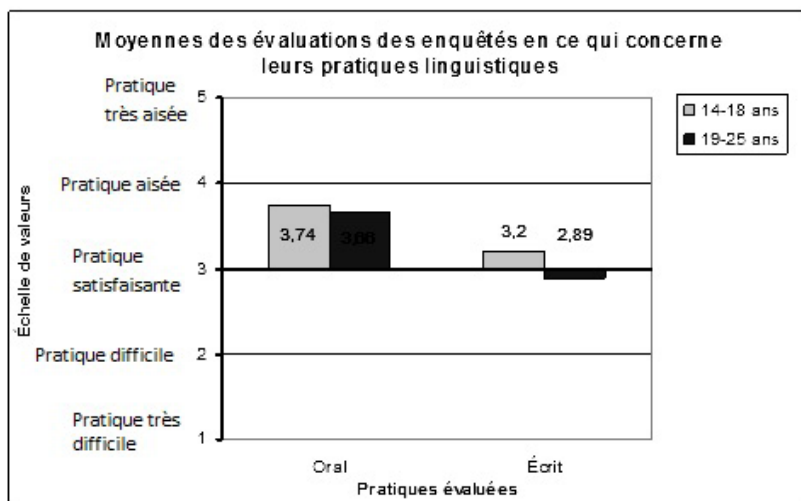
Comme nous l'avons vu précédemment, en Belgique francophone, plus le niveau de scolarité est élevé, plus les locuteurs ressentent de l'insécurité linguistique. L'école accentue l'insécurité linguistique des jeunes par la légitimation de normes linguistiques. Pourtant, dans notre enquête, l'effet inverse a pu être observé. La fréquentation scolaire n'agit pas comme une source d'insécurité linguistique mais au contraire comme une source de sécurité linguistique. En effet, l'enseignement du français en tant que langue étrangère favorise les sentiments de sécurité : la majorité des informateurs ne se préoccupent pas de leurs possibles fautes de français en dialoguant avec leur professeur de français (41/72). Certains même n'ont jamais peur de faire des fautes d'orthographe au cours de français (24/72).

Cette sécurité des informateurs provient du fait que ceux-ci se sentent à l'aise en français par rapport aux autres élèves néerlandophones qui ont des difficultés à apprendre cette langue : « C'est très pratique à l'école parce que tu as alors quand même le 'feeling' que les autres [n'] ont pas. », « C'est pratique. J'ai le sentiment d'avoir une longueur d'avance sur les autres dans le cours de français (sauf pour l'orthographe) ».

Afin d'expliquer ce phénomène inhabituel, nous pouvons poser l'hypothèse que le professeur, et à travers lui l'enseignement, légitime le parler de ces jeunes francophones gantois en le considérant comme une norme puisqu'il s'agit de locuteurs *native* dont la langue maternelle est le français. Provenant d'une étude de facteurs d'insécurité linguistique, cette information peut se révéler très importante dans l'élaboration de politiques publiques en matière d'enseignement. Nous y reviendrons plus tard (cf. pt. 5).

Type de pratique : écrit/oral

La sécurité et l'insécurité linguistiques peuvent se manifester plus ou moins fort selon qu'il s'agisse de pratiques écrites ou orales. De fait, chez les francophones vivant en Flandre, l'acquisition de la langue maternelle se fait presque uniquement oralement, ce qui influence les compétences réelles des locuteurs. Comme ce graphique l'illustre, l'écriture est donc considérée par les informateurs comme une pratique plus difficile.



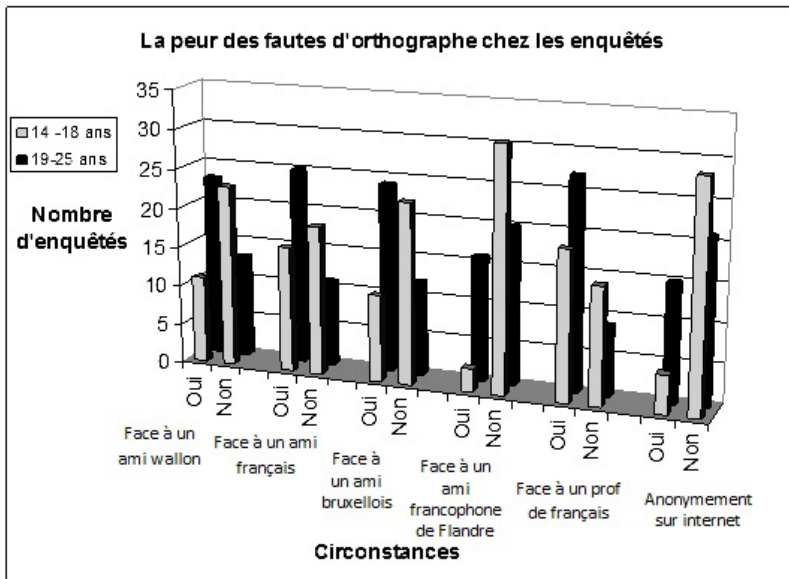
Âge

Ce dernier graphique illustre également un autre facteur influençant le sentiment d'insécurité linguistique : il s'agit de l'âge des informateurs. La moyenne des évaluations écrites se trouve du côté des pratiques difficiles chez les plus âgés tandis qu'elle se trouve du côté des pratiques aisées chez les plus jeunes. Ainsi, les plus âgés tendent à s'autoévaluer plus négativement que les plus jeunes. Cela se vérifie également, dans une moindre mesure, dans l'évaluation de leurs pratiques orales. Ces auto-évaluations semblent paradoxales par rapport aux observations réalisées lors de la passation de l'enquête. En effet, les observations ont montré que les plus âgés avaient une meilleure maîtrise du français que les plus jeunes qui utilisent constamment du néerlandais au milieu de leurs phrases françaises. Cette insécurité linguistique s'accroissant avec l'âge peut s'expliquer par le fait que les normes linguis-

tiques légitimes s'apprennent avec des expériences sociales nouvelles qui ne s'étalent dans le temps. Une scolarité dans un enseignement supérieur ou une expérience professionnelle confronte les jeunes à des variétés linguistiques nouvelles et peut-être plus légitimes que celles qu'ils maîtrisent.

Dans le graphique suivant, les différences entre les classes d'âges sont toutes significatives ou même très significatives.

Globalement, nous pouvons à nouveau remarquer que les plus âgés ont tendance à manifester un sentiment d'insécurité tandis que la majorité des plus jeunes semblent vivre dans une certaine sécurité linguistique.



Interlocuteurs et confrontations de normes

Ce graphique est également interpellant pour les résultats divers qu'il génère selon les contextes de production langagière. En effet, la confrontation des usages linguistiques des enquêtés avec ceux d'autres personnes du même âge mais d'origine différente produit des résultats intéressants. Les trois normes définies précédemment²⁸ sont représentées par des interlocuteurs à qui l'enquêté est supposé écrire.

²⁸ Norme gantoise, norme nationale (bruxelloise) et norme traditionnelle et culturelle (française).

Ainsi, grâce à ces résultats, nous pouvons affirmer que les sentiments de sécurité et d'insécurité linguistiques sont liés aux situations dans lesquelles sont plongés les enquêtés : face à un interlocuteur français, la majorité des enquêtés se sentiront insécurisés ; tandis que face à un interlocuteur gantois, la plupart des enquêtés ressentiront une certaine sécurité.

Sexe

Malgré le fait que les individus de sexe féminin ont souvent été considérés comme des sujets plus à même de développer une certaine insécurité linguistique que les sujets masculins²⁹, ce facteur ne semble pas significatif dans cette enquête auprès de jeunes francophones gantois³⁰.

(In)sécurité linguistique et politique publique

Cette étude sur les francophones de Flandre a démontré l'insuffisance des critères globaux censés détecter la présence d'insécurité linguistique dans une collectivité. En revanche, les facteurs d'insécurité linguistique ont révélé des situations assez inhabituelles et très instructives pour l'élaboration de politiques publiques visant à réduire cette insécurité. Par rapport à un calcul du taux d'insécurité linguistique, souligner les facteurs produisant celle-ci permet d'agir plus concrètement sur son apparition. Différentes politiques publiques peuvent être entreprises pour tenter de diminuer l'insécurité linguistique des locuteurs-citoyens : la valorisation d'une variété de langue, la création de nouveaux mots, la simplification de lois orthographiques, etc. Grâce à notre enquête exploratoire, des mesures concernant l'enseignement du français en Flandre pourraient, par exemple, être pensées pour améliorer la situation des locuteurs interrogés. Ceux-ci pourraient apprécier un enseignement bilingue ou de cours de rattrapage en « français langue maternelle » à la fin de leur scolarité. Ces cours pourraient également être particulièrement ciblés sur la pratique écrite du français pour remédier à l'insécurité décrite par les informateurs. Mais les différentes observations tirées de cette enquête peuvent également être très utiles en Communauté française de Belgique où l'enseignement en immersion existe. Il serait sans doute utile de s'intéresser aux normes véhiculées par les enseignants des écoles en immersion. En effet, ces écoles favorisent les *native speakers*, pour-

²⁹ SINGY Pascal (dir.), *Les femmes et la langue. L'insécurité linguistique en question*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 1998 ; SINGY Pascal, *Identités de genre, identités de classe et insécurité linguistique*, Frankfurt am Main ; Berlin ; Bern [etc.], Peter Lang, 2004.

³⁰ Au contraire, le léger déséquilibre de notre échantillon (plus de filles de 14-18 ans et plus de garçons de 19-25 ans) peut même nous faire croire que les hommes ressentent plus d'insécurité linguistique que les femmes.

tant ceux-ci ne maîtrisent pas toujours la variété de langue la plus légitime. Cet usage de variétés moins légitimes en classe pourrait peut-être influencer les élèves. Il serait donc intéressant d'étudier l'insécurité linguistique de jeunes (de plus de 18 ans) de plus en plus nombreux à être diplômés par un enseignement en immersion.

Dans le but d'élaborer des politiques linguistiques concrètes, les différents facteurs devraient, bien entendu, être approfondis et réinterrogés par d'autres enquêtes plus exhaustives. En effet, instaurer une politique linguistique n'est pas sans effet. Le problème intrinsèque de ce type de politique est qu'il associe le citoyen à un type de locuteur, postulant, dès lors, que celui-ci a un profil linguistique unique. Les différences entre citoyens-locuteurs ne sont pas prises en compte. Pourtant, comme notre étude l'a montré, nous ne sommes pas tous égaux devant l'insécurité, celle-ci dépend de l'âge, de la scolarité, du type de communication (écrit/oral), des variétés linguistiques confrontées, etc. Une politique linguistique peut donc diminuer l'insécurité de certains locuteurs dans certaines situations tout en l'augmentant pour d'autres. Par exemple, la politique linguistique du Gouvernement flamand à l'heure actuelle cherche à valoriser le statut du néerlandais pour diminuer le sentiment d'insécurité linguistique des locuteurs-citoyens néerlandophones. En voulant valoriser le néerlandais face aux autres langues étrangères, l'enseignement en immersion a été interdit en Flandre. Cette décision politique augmente l'insécurité linguistique des locuteurs allophones, ce qui pousse certains à adopter une langue qu'ils maîtrisent mieux, c'est-à-dire le néerlandais³¹. Cette décision permet donc, à terme, de néerlandiser la population et ainsi de l'homogénéiser linguistiquement. À l'inverse, une politique linguistique visant à diminuer l'insécurité des francophones flamands va nécessairement légitimer l'étude du français et lui donner un statut enviable, ce qui pourrait mener à une insécurité linguistique chez les néerlandophones unilingues face au bilinguisme des francophones.

Ainsi, les politiques linguistiques sont très délicates à entreprendre. Quoiqu'elles mettent en place, des tensions sociales s'exercent autour des variétés linguistiques et une variété sera toujours considérée comme plus légitime que d'autres dans un contexte déterminé. Dès lors, il est nécessaire de mettre en place une politique linguistique cohérente : « en s'occupant de la langue, les pouvoirs publics se mêlent bien de ce qui les regarde. Car [...] les problèmes langagiers touchent aussi à ceux dont ils ont la charge : le chômage, la violence, la pauvreté, l'immigration... »³².

³¹ C'est déjà le cas d'un informateur que nous avons rencontré. Il se disait francophone mais ne parlait plus un mot de français.

³² KLINKENBERG Jean-Marie, *La langue et le citoyen: pour une autre politique de la langue française*, Paris, PUF, 2001, p. 16.

Conclusion : de l'(in)sécurité linguistique aux (in)sécurités linguistiques

Le concept d'(in)sécurité linguistique est généralement utilisé de manière globale pour évaluer le taux d'insécurité dans une population. Pourtant, cette manière d'analyser le phénomène n'est pas toujours adéquate. Dans le cas de notre enquête, bien que les critères globaux aient permis de détecter s'il y avait ou non une insécurité linguistique, ils ne se sont pas révélés efficaces pour l'analyser de façon synthétique puisque l'insécurité de certains informateurs répondait à la sécurité d'autres. Il semblait donc plus riche d'étudier les facteurs impliqués dans le développement de sentiments de sécurité et d'insécurité linguistiques. Les résultats de l'enquête ont donc été analysés de cette façon. Celle-ci remet notamment en question le facteur scolaire dans le développement de l'insécurité linguistique. Alors que l'enquête en Communauté française avait mis au jour l'implication de l'enseignement dans l'insécurité linguistique, l'enquête auprès de jeunes francophones gantois montre un effet inverse : l'école serait un facteur de sécurité linguistique pour certains jeunes francophones flamands. De même, les facteurs tels que l'âge des informateurs, les variétés maîtrisées par leurs interlocuteurs ainsi que la situation de communication influencent largement la création de sentiments d'insécurité.

Ainsi, le concept d'insécurité linguistique a été revisité afin de souligner son apparence multiple et contextuelle. Dès lors, nous préfererons parler des (in)sécurités linguistiques des locuteurs plutôt que de réduire ces sentiments à un seul phénomène. Bien que le calcul d'un taux global d'insécurité des citoyens-locuteurs peut s'avérer séduisant pour des politiciens, s'intéresser aux facteurs d'(in)sécurité permet d'envisager de façon plus concrète et plus ciblée de possibles politiques publiques.